



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°34 - Paysages et patrimoines architecturaux et urbains.
Centre de valorisation du paysage et du patrimoine jacquaire, agricole et gastronomique de l'Oztibarre. Contrat de partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°34 - Paysages et patrimoines architecturaux et urbains.
Centre de valorisation du paysage et du patrimoine jacquaire, agricole et gastronomique de l'Oztibarre. Contrat de partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU.

Mes chers collègues,

Le Pays Basque est traversé par trois grandes voies jacquaires qui font leur jonction sur la commune d'Ostabat-Asme pour former un itinéraire unique en direction de l'Espagne, à travers les Pyrénées. A la fois région de transition entre la Cize et la Mixe et lieu de convergence des pèlerins, l'Oztibarre est un repère historique important pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

En 2016, à l'initiative de la commune d'Ostabat-Asme, l'ancienne Communauté de Communes Iholdi-Oztibarre s'est investie dans le projet JACOB@CCESS, inscrit au programme européen de coopération transfrontalière, visant à développer un réseau transfrontalier d'infrastructures accessibles aux personnes en situation de handicap sur les chemins de Saint-Jacques.

Ce projet regroupe trois partenaires institutionnels : les Villes de Pampelune et Jaca en Espagne et la Communauté d'Agglomération Pays Basque en France. Chacun des partenaires est associé localement à une structure spécialisée dans l'accueil de personnes en situation de handicap. La Communauté d'Agglomération collabore ainsi avec l'association Espace de Vie pour Adulte Handicapé (EVAH) à la mise en œuvre du projet Ostavals.

Le site identifié pour la réalisation de ce projet se situe dans le hameau de Burguzahar, à quelques centaines de mètres du bourg d'Ostabat-Asme. Il comprend trois parcelles voisines dont une parcelle bâtie, acquise par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque pour le compte de la Communauté d'Agglomération et en cours de rétrocession, et deux parcelles, libres de toute construction, propriétés de la commune.

Une première étude de préfiguration a permis de définir le concept d'un équipement permettant une interaction entre un espace de valorisation autour des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, une activité de restauration et l'inclusion sociale d'un public en situation de handicap.

Une étude de programmation a été lancée par la Communauté d'Agglomération, en début d'année 2019, qui a d'ores et déjà permis de clarifier les maîtrises d'ouvrage et les contenus attachés à ce projet.

1. Le centre de valorisation du paysage et du patrimoine jacquaire, agricole et gastronomique de l'Oztibarre

Il devra permettre aux pèlerins et à tous les publics souhaitant accéder au patrimoine du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle :

- de s'informer sur les paysages qu'ils traversent et la façon dont l'agriculture les façonne,
- d'appréhender le quotidien des agriculteurs et l'impact de leurs gestes sur la formation des paysages,
- de comprendre le terroir et le lien entre paysage, agriculture et alimentation / gastronomie,
- de connaître le patrimoine jacquaire de l'Oztibarre,
- de découvrir les produits locaux.

En matière de contenus scénographiques, la Communauté d'Agglomération construit un partenariat avec le CNRS, l'école de paysage de Bordeaux et le chercheur Cyrille MARLIN. L'équipe de Cyrille MARLIN définira et produira le contenu scientifique du centre de valorisation. Le contenu scientifique de ce projet de recherche constituera le socle de la création de la muséographie et de la scénographie du centre de valorisation dénommé Ostavals.

Ce centre de valorisation intégrera un espace de restauration permettant de valoriser et de tester les productions locales agricoles, ses savoir-faire, son patrimoine et sa culture.

Par ailleurs, du fait de la déprise de l'offre de restauration au sein du village d'Ostabat-Asme, il est nécessaire de maintenir une offre de restauration pour les habitants, pour les personnes qui travaillent ou se forment à Ostabat-Asme et pour les pèlerins qui y séjournent. Cet espace permettra d'enrichir le lien social entre les habitants, les pèlerins, les visiteurs du centre de valorisation, les résidents du foyer de vie et les familles des résidents du foyer géré par EVAH. Le projet de restauration doit permettre l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'une offre de services répondant aux besoins réels des habitants.

Le restaurant sera confié à un restaurateur après une consultation jugée sur des critères définis par la collectivité dans une perspective de développement durable (utilisation de produits locaux, respect de la saisonnalité...).

Les dépenses d'acquisition foncière, d'études et de travaux (hors espace de restauration) seront présentées dans le cadre du POCTEFA.

Une sollicitation de financement a été, par ailleurs, adressée au programme Leader Montagne Basque pour obtenir un co-financement de cet investissement.

La création d'une Autorisation de Programme sera soumise au Conseil communautaire dans le cadre d'une prochaine décision modificative, sur la base du coût d'opération prochainement établi à l'issue de cette phase de programmation et faisabilité.

2. Un centre d'accueil pour adultes handicapés (hors maîtrise d'ouvrage communautaire et hors assiette POCTEFA)

L'association porte un projet de foyer d'hébergement de 17 personnes, soit une surface à construire d'environ 800 m² sur une des parcelles voisines, propriété de la commune d'Ostabat-Asme. La maîtrise d'ouvrage de ce bâtiment sera confiée par la commune à un opérateur de logement social qui sera défini au cours de l'année 2019. Les résidents et le personnel d'EVAH seront associés à l'animation du centre de valorisation.

A ce stade et par rapport à la première composante du projet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite mettre en place avec le CNRS une recherche s'intitulant « De l'expérience des paysages à l'assiette, via les pratiques agricoles dans le Pays Basque intérieur : éléments d'inventaire du cadre de vie des agriculteurs le long du chemin de Saint-Jacques, de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port ».

Deux sortes de documents résulteront des investigations de terrain :

- un recueil de petites histoires traduites par l'écriture de brèves associées à une photographie, soit environ 500 brèves. Les brèves déjà collectées par le CNRS au cours de recherches précédentes sur le même territoire durant ces deux dernières années pourront être aussi exploitées pour le centre de valorisation,
- une série sonore rendant compte du monde sonore ordinaire des paysans et des habitants locaux, soit une trentaine d'univers sonores divisibles en fragments multiples.

Via des rencontres avec les agriculteurs et paysans le long du chemin de Saint-Jacques, de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port, l'Unité Mixte de Recherche (UMR) Passages constituera un inventaire orienté d'expériences paysagères ordinaires devant servir de matériau de base au centre de valorisation. Cet inventaire s'inscrit dans une recherche en cours au sein du programme de recherche régional MARGINOV (Créativités et innovations socio-spatiales dans les territoires en marge de la Région Nouvelle-Aquitaine) coordonné par Bernard Davasse, directeur-adjoint de l'UMR Passages (site ensapBx) avec le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine (2018-2021). L'objectif général du projet MARGINOV est d'interroger les différentes manières d'habiter les lieux, d'aménager les territoires et de gérer les environnements et les paysages. La principale hypothèse sur laquelle repose le projet s'appuie sur le constat que ces territoires sont trop souvent regardés de manière négative alors qu'ils sont (ou susceptibles d'être) le lieu d'initiatives et de pratiques socio-spatiales faisant preuve d'inventivité. À ce titre, ils peuvent constituer des laboratoires de modes alternatifs d'habiter, de gérer et de vivre ensemble les espaces, environnements et paysages. Sur ces bases, il est possible de mettre un contenu à la nécessaire transition territoriale

et de renouveler, à partir de démarches participatives, les pratiques en matière d'aménagement et de développement local des territoires, de gestion des environnements ou de préservation des patrimoines bâti, naturel et paysager.

Le CNRS s'engage à mettre à disposition, pour la réalisation du projet de recherche, le temps de travail de deux chercheurs :

- Cyrille MARLIN, paysagiste chercheur UMR PASSAGES, pour 16 jours,
- Philippe WOLOCZYN, Architecte chercheur détaché du CNRS à l'UMR PASSAGES spécialiste du son, pour 16 jours.

En contrepartie des engagements pris par le CNRS, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'engage à lui verser, une somme d'un montant global et forfaitaire de :

Montant HT : 19 798,00 euros
 TVA 20 % : 3 959,60 euros
 Montant TTC : 23 757,60 euros

Cette somme couvrira des dépenses de prestation externe, de formation, de frais de déplacement et d'hébergement et de petit matériel.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 011 – Nature 617.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes du contrat de partenariat recherche-action avec le Centre National de la Recherche Scientifique ci-annexé, relatif au projet « De l'expérience des paysages à l'assiette, via les pratiques agricoles dans le Pays Basque intérieur : éléments d'inventaire du cadre de vie des agriculteurs le long du chemin de Saint-Jacques, de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port »,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le Conseil permanent est enfin informé des prochaines étapes prévisionnelles pour la réalisation de cette opération : choix d'un scénographe spécialiste de la muséographie « accessible » (novembre 2019), lancement d'un avis d'appel à concurrence pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (fin 2019), dépôt de permis de construire (été 2020).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 53 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.